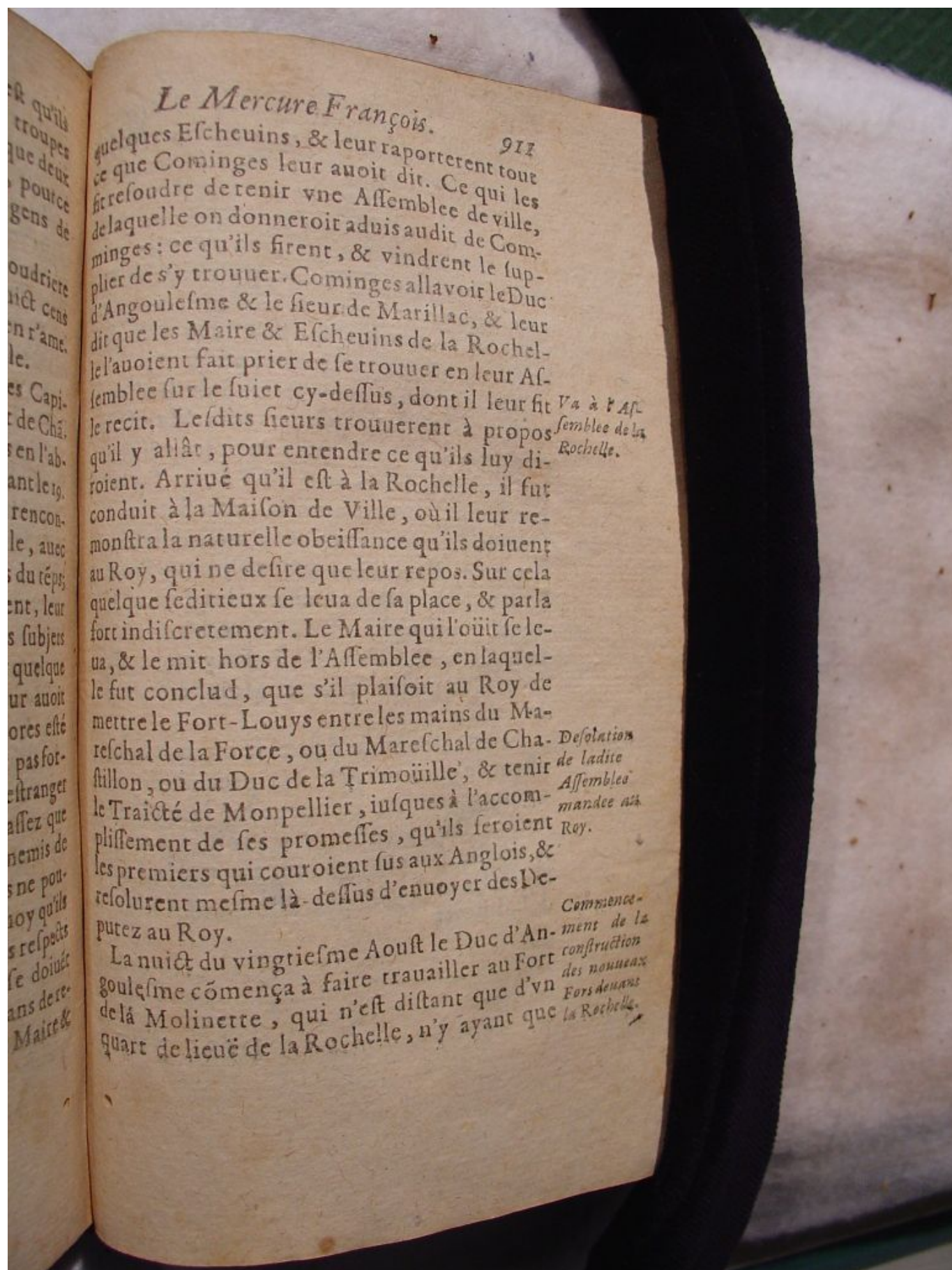
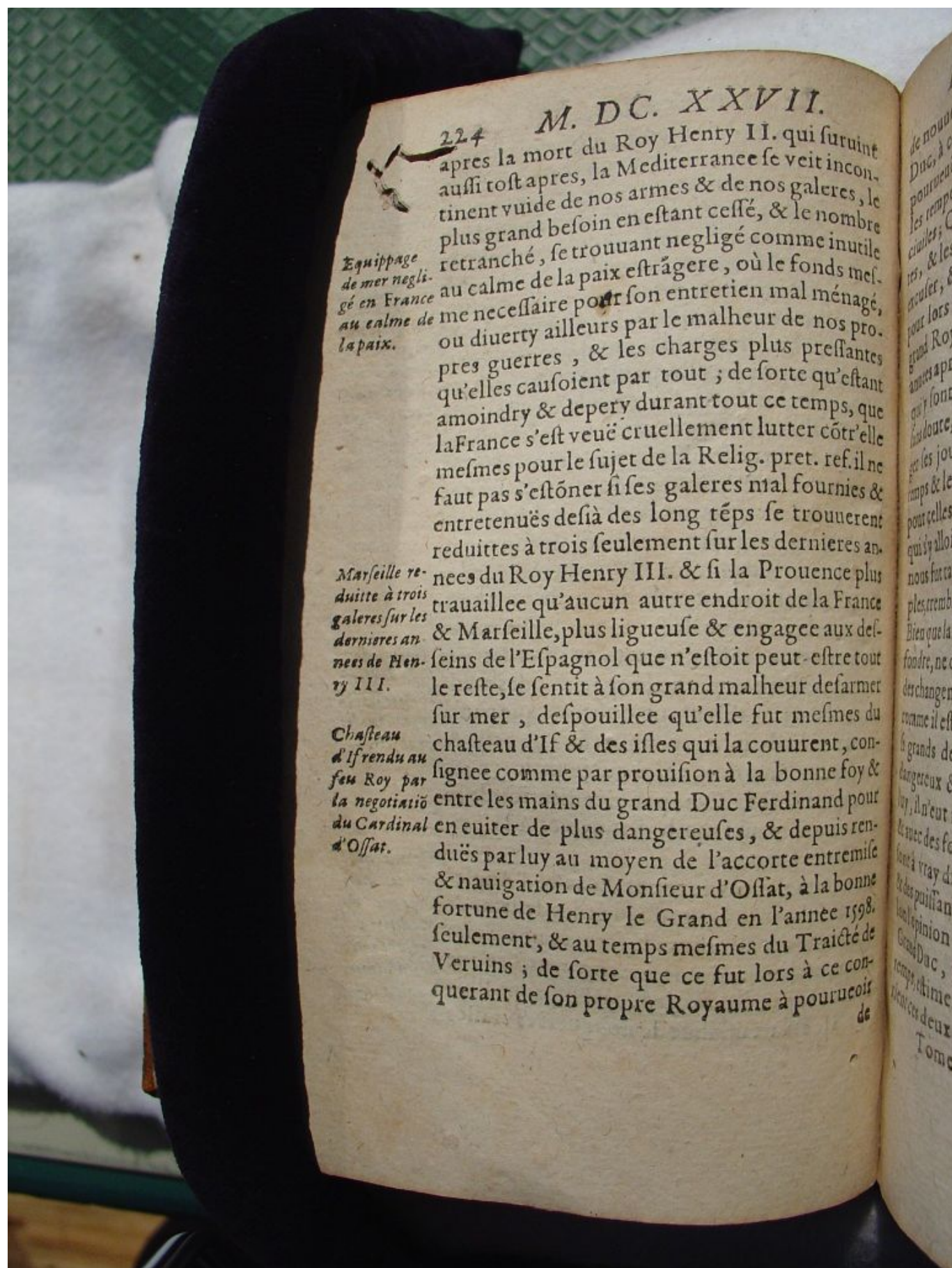


1627_911.jpg



1627_224.jpg



224 M. DC. XXVII.

Equippage
de mer negligé
en France
au calme de
la paix.

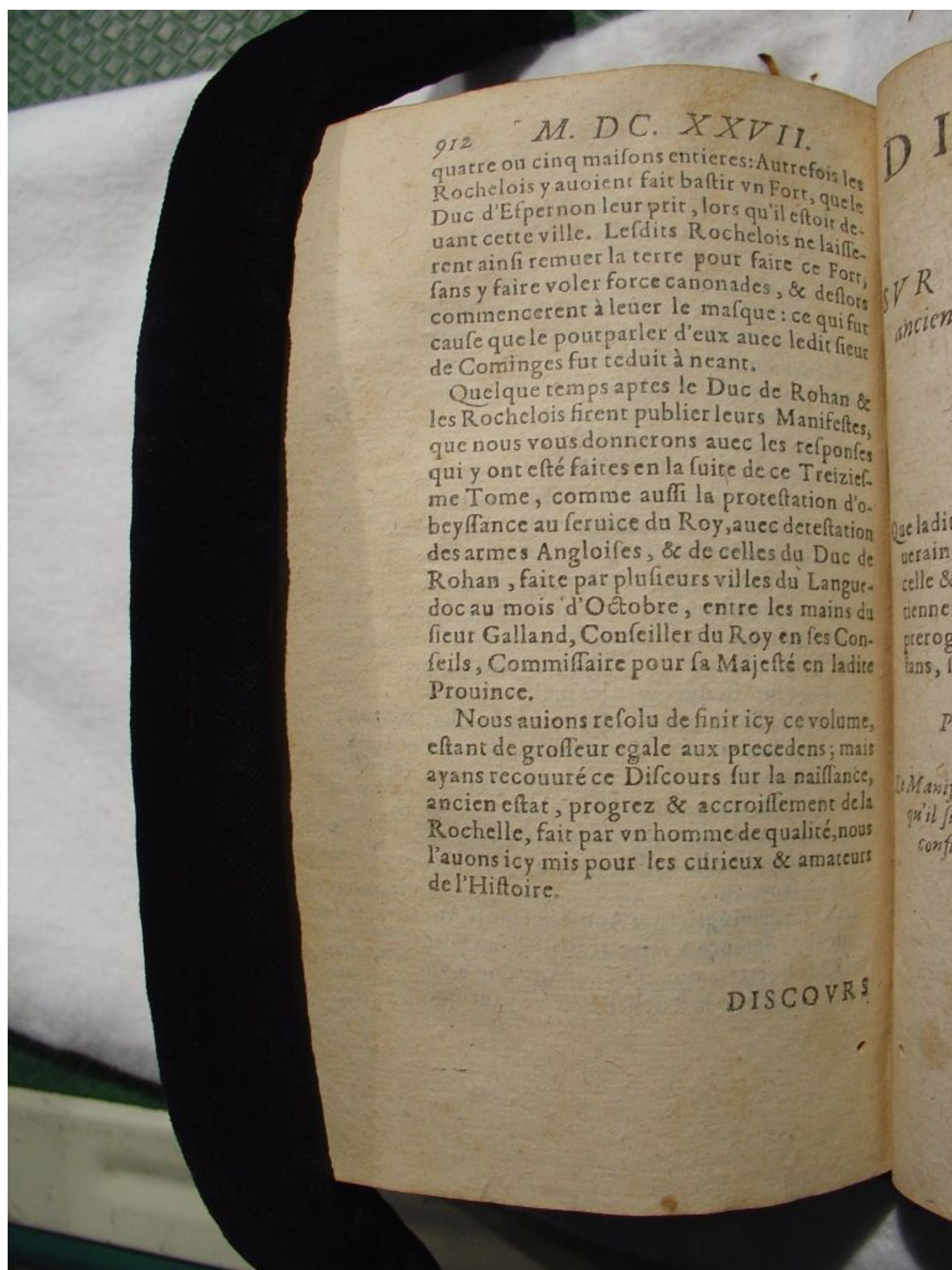
Marseille re-
duite à trois
galeres sur les
dernières an-
nées de Hen-
ry III.

Chasteau
d'If rendu au
feu Roy par
la negotiatio
du Cardinal
d'Ossat.

apres la mort du Roy Henry II. qui suruint
aussi tost apres, la Mediterranee se veit incon-
tinent vuide de nos armes & de nos galeres, le
plus grand besoin en estant cessé, & le nombre
retranché, se trouuant negligé comme inutile
au calme de la paix estragere, où le fonds mes-
me necessaire pour son entretien mal ménagé,
ou diuertý ailleurs par le malheur de nos pro-
pres guerres, & les charges plus pressantes
qu'elles caufoient par tout; de sorte qu'estant
amoidry & deperý durant tout ce temps, que
la France s'est veüe cruellement lutter cōtr'elle
mesmes pour le sujet de la Relig. pret. ref. il ne
faut pas s'estōner si ses galeres mal fournies &
entretenuës desjà des long réps se trouuerent
reduittes à trois seulement sur les dernières an-
nées du Roy Henry III. & si la Prouence plus
trauaillee qu'aucun autre endroit de la France
& Marseille, plus ligueuse & engagée aux des-
seins de l'Espagnol que n'estoit peut-estre tout
le reste, se sentit à son grand malheur desarmer
sur mer, despouillee qu'elle fut mesmes du
chasteau d'If & des isles qui la couurent, con-
signee comme par prouision à la bonne foy &
entre les mains du grand Duc Ferdinand pour
en euitier de plus dangereuses, & depuis ren-
duës par luy au moyen de l'accorte entremise
& nauigation de Monsieur d'Ossat, à la bonne
fortune de Henry le Grand en l'année 1598.
seulement, & au temps mesmes du Traicté de
Veruins; de sorte que ce fut lors à ce con-
querant de son propre Royaume à pourueoir
de

de nouue
Duc, à ce
pouuoir
les temps
ciuités; Q
tes, & les
croiser, &
pour lors
grand Roy
amirap
qui sont
doutre,
les jou
temps & les
pour celles
qui y allo
nous fut ca
ples, trembl
Bien que la
foudre, ne d
des changem
comme il est
si grands de
dangereux &
luy, il n'eut
de avec des fo
sont à vray di
des puiffan
l'opinion
Grand Duc, &
temps, et imer
deux
Tome

1627_912.jpg



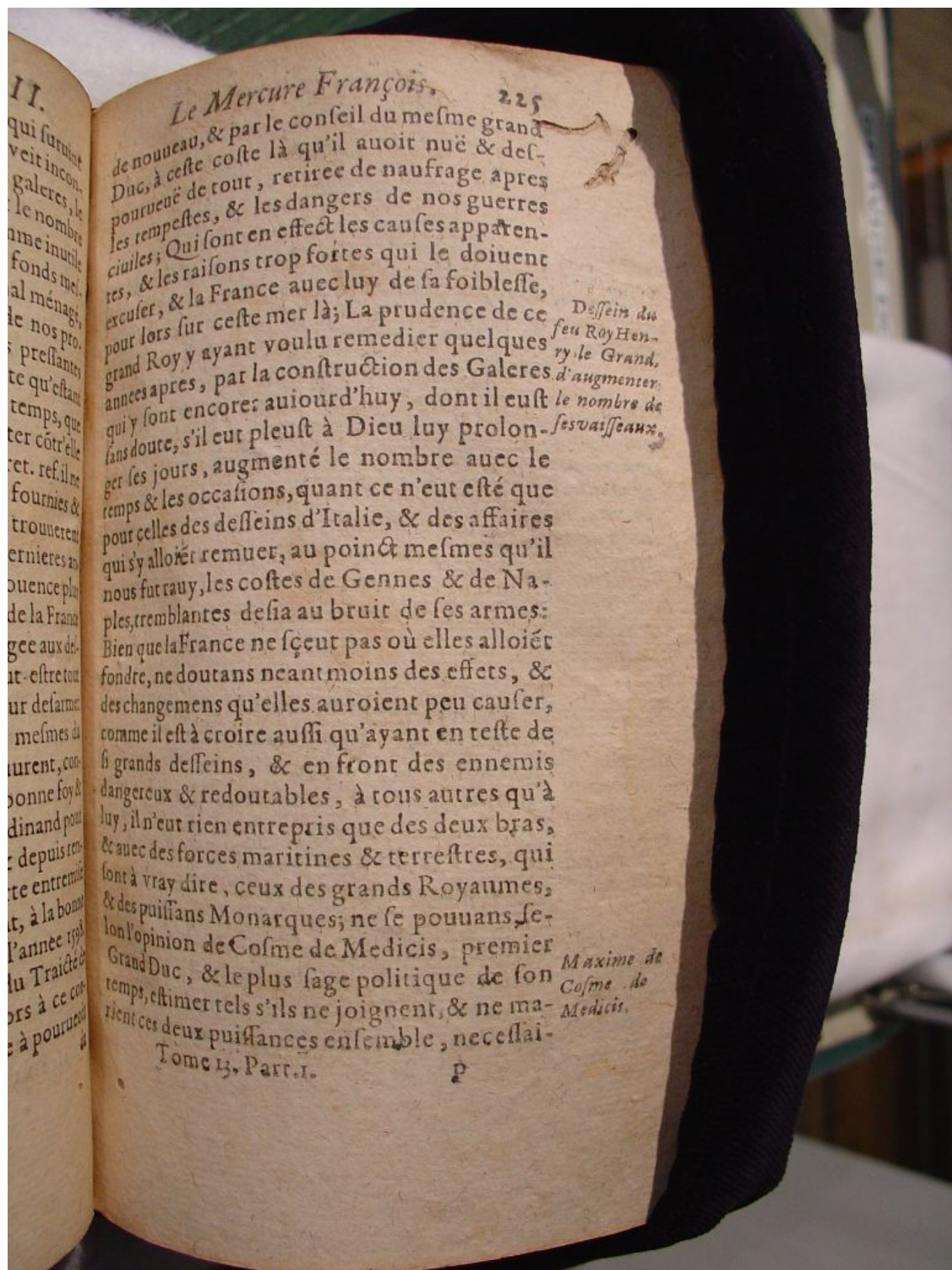
912 M. DC. XXVII.
quatre ou cinq maisons entieres: Autrefois les
Rochelois y auoient fait bastir vn Fort, que le
Duc d'Espèron leur prit, lors qu'il estoit de-
uant cette ville. Lesdits Rochelois ne laisse-
rent ainsi remuer la terre pour faire ce Fort,
sans y faire voler force canonades, & des lors
commencerent à leuer le masque: ce qui fut
cause que le pourparler d'eux avec ledit sieur
de Cominges fut reduit à neant.

Quelque temps apres le Duc de Rohan &
les Rochelois firent publier leurs Manifestes,
que nous vous donnerons avec les responses
qui y ont esté faites en la suite de ce Treizies-
me Tome, comme aussi la protestation d'o-
beyssance au seruice du Roy, avec detestation
des armes Angloises, & de celles du Duc de
Rohan, faite par plusieurs villes du Langue-
doc au mois d'Octobre, entre les mains du
sieur Galland, Conseiller du Roy en ses Con-
seils, Commissaire pour sa Majesté en ladite
Prouince.

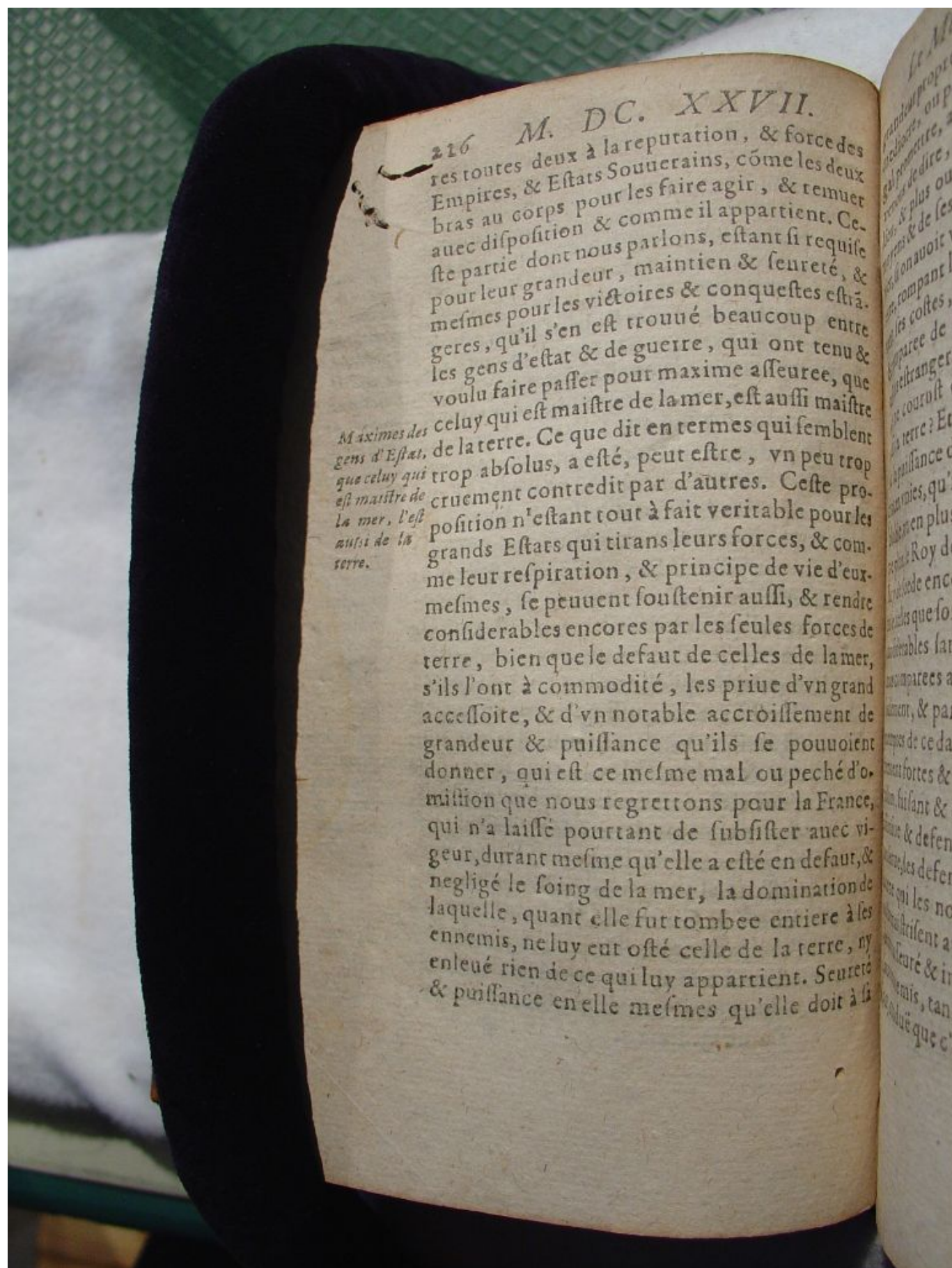
Nous auions resolu de finir icy ce volume,
estant de grosseur egale aux precedens; mais
ayans recourré ce Discours sur la naissance,
ancien estat, progres & accroissement de la
Rochelle, fait par vn homme de qualité, nous
l'auons icy mis pour les curieux & amateurs
de l'Histoire.

DISCOVR

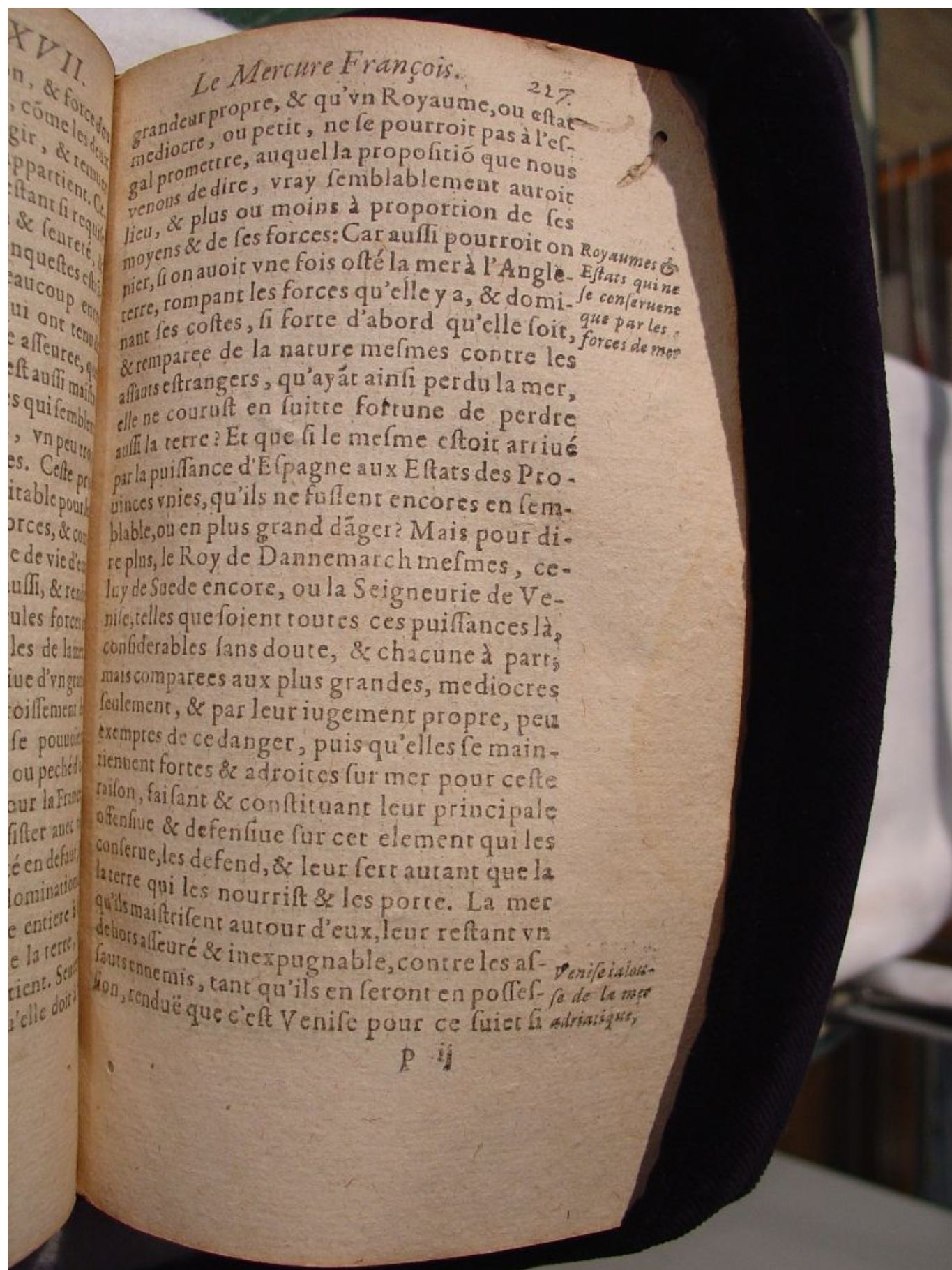
1627_225.jpg



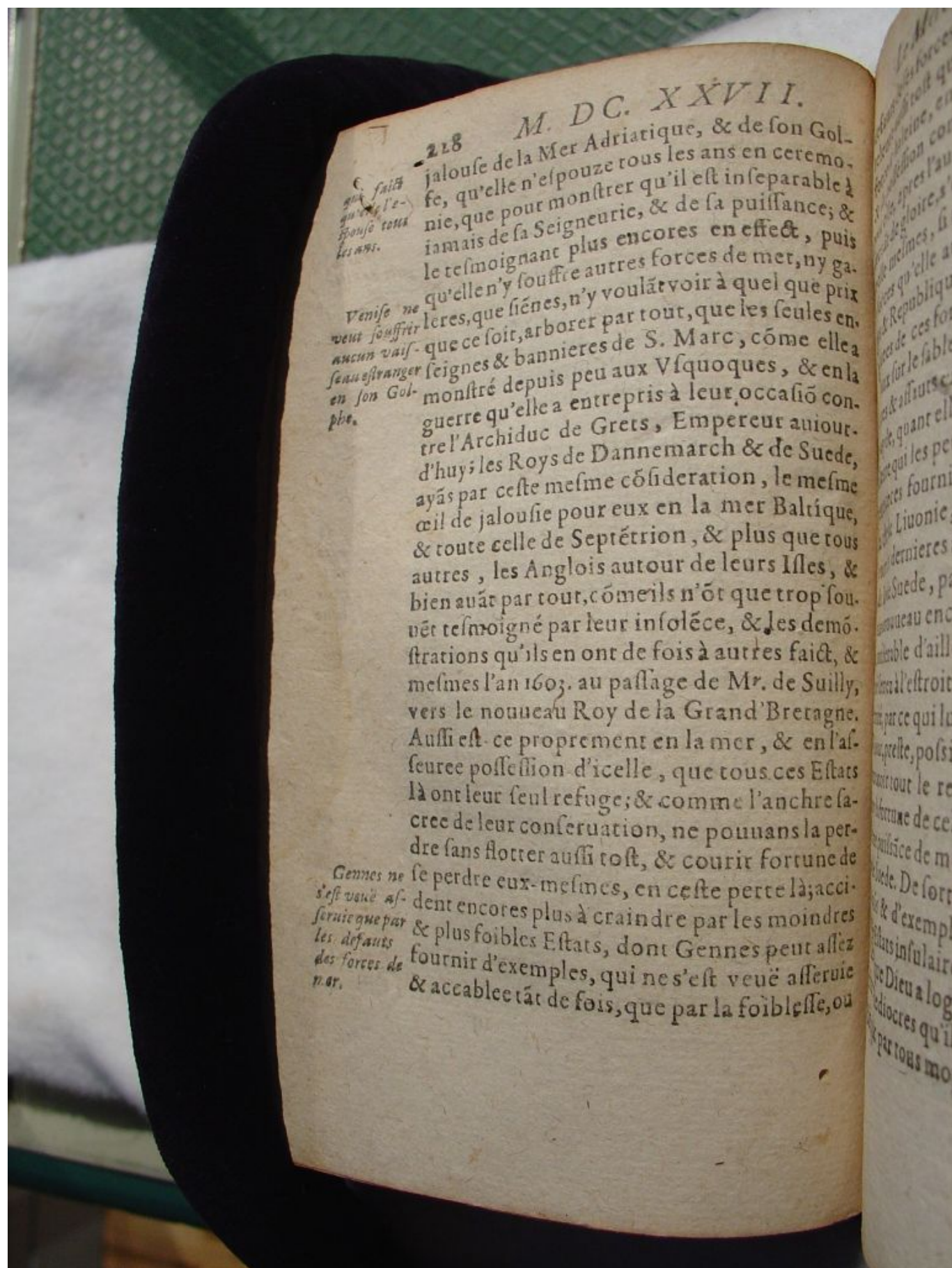
1627_226.jpg



1627_227.jpg



1627_228.jpg



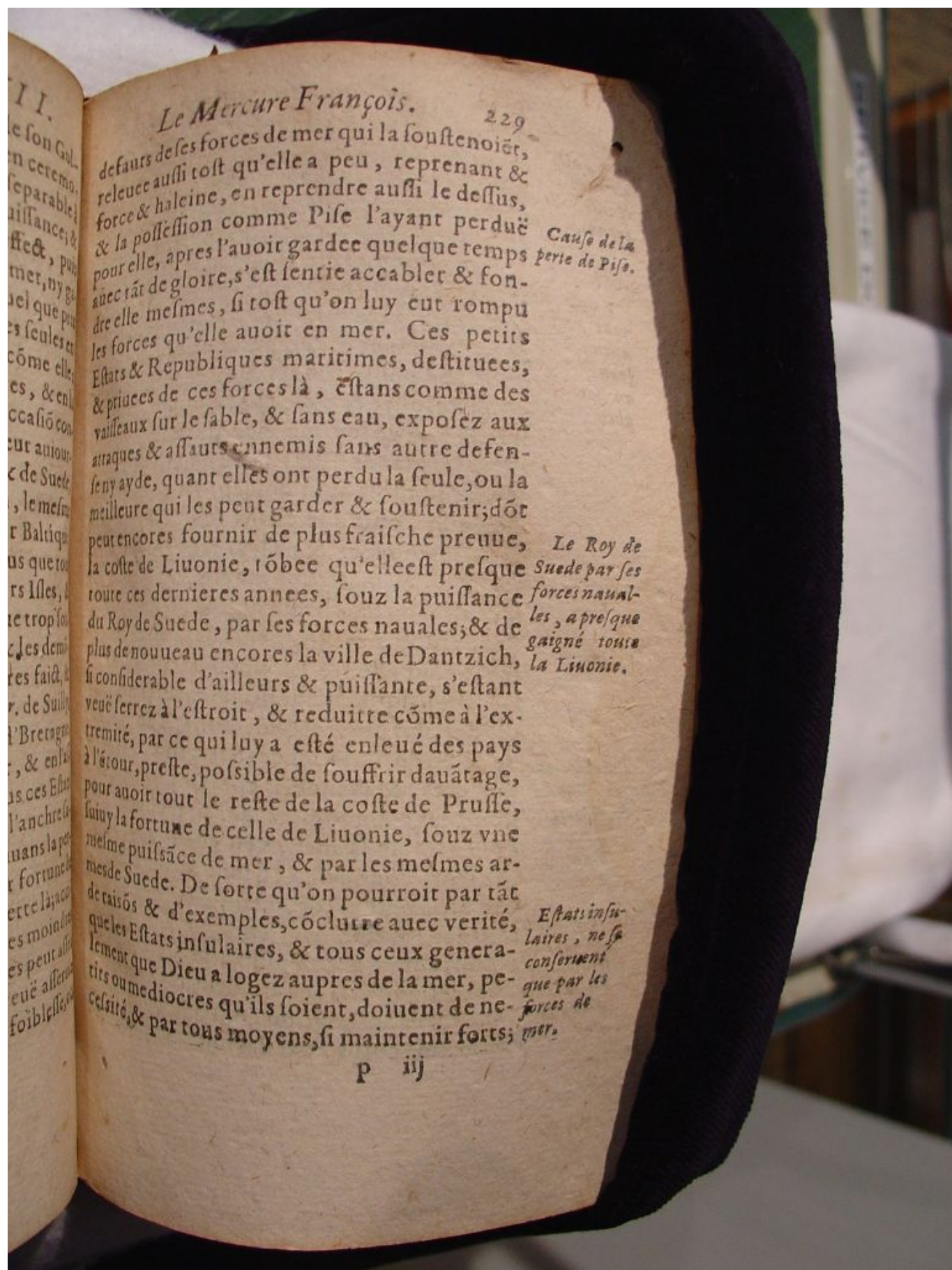
228 *C. fait que l'espoir de tous les ans.*

M. DC. XXVII.

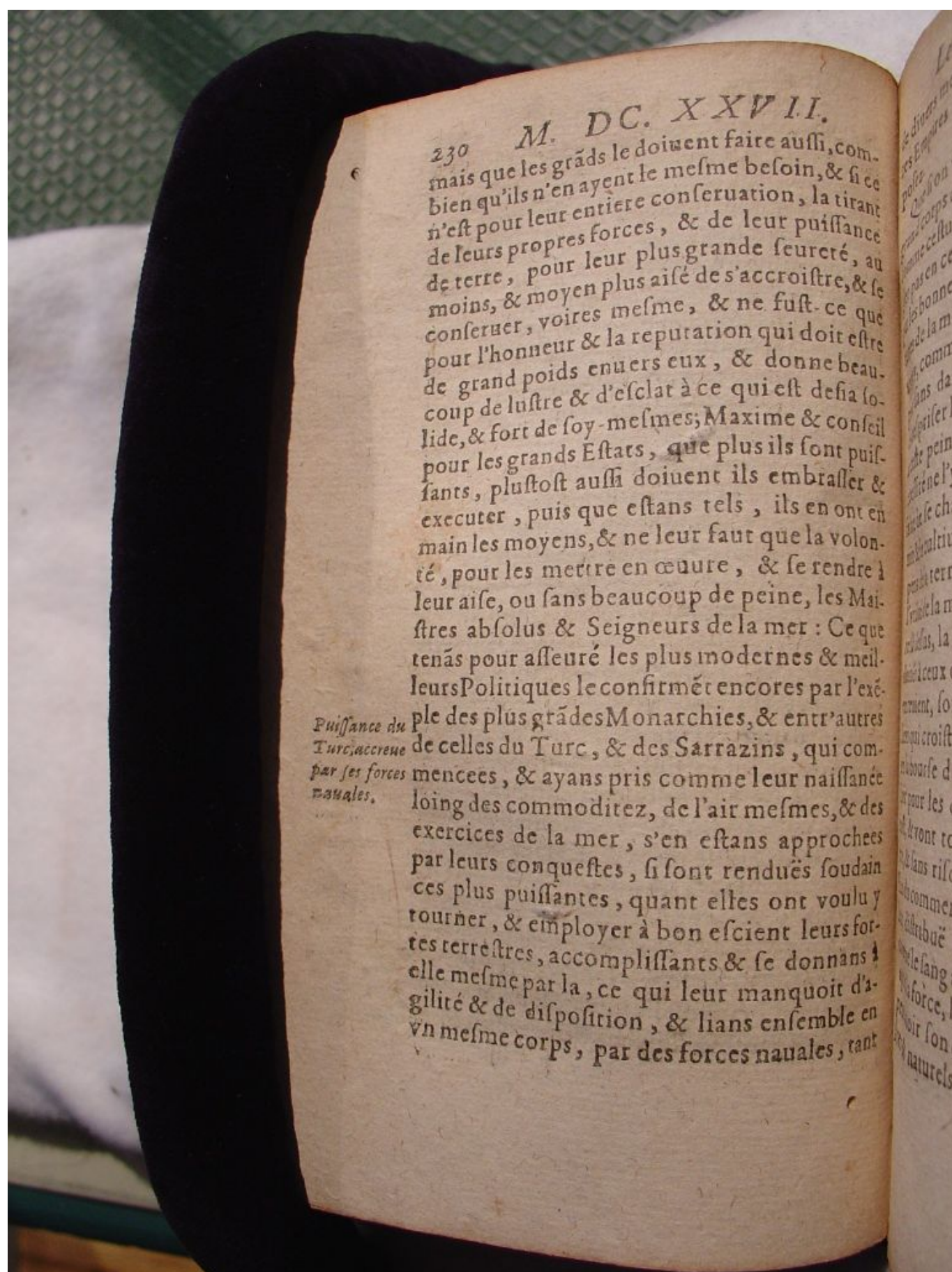
jalouse de la Mer Adriatique, & de son Gol-
fe, qu'elle n'espouze tous les ans en ceremo-
nie, que pour monstrier qu'il est inseparable à
jamais de sa Seigneurie, & de sa puissance; &
le tesmoignant plus encores en effect, puis
qu'elle n'y souffre autres forces de mer, ny ga-
leres, que siennes, n'y voulant voir à quel que prix
que ce soit, arborer par tout, que les seules en-
seignes & bannieres de S. Marc, cōme elle a
monstré depuis peu aux Vsqouques, & en la
guerre qu'elle a entrepris à leur occasiō con-
tre l'Archiduc de Grets, Empereur anjour-
d'huy; les Roys de Dannemarch & de Suede,
ayās par ceste mesme cōsideration, le mesme
œil de jalousie pour eux en la mer Baltique,
& toute celle de Septentrion, & plus que tous
autres, les Anglois autour de leurs Isles, &
bien avāt par tout, cōme ils n'ōt que trop sou-
vēt tesmoigné par leur insolēce, & les demō-
strations qu'ils en ont de fois à autres fait, &
mesmes l'an 1603. au passage de Mr. de Suilly,
vers le nouveau Roy de la Grand' Bretagne.
Aussi est ce proprement en la mer, & en l'as-
seuree possession d'icelle, que tous ces Estats
là ont leur seul refuge; & comme l'anchre sa-
cree de leur conseruation, ne pouuans la per-
dre sans floter aussi tost, & courir fortune de
se perdre eux-mesmes, en ceste perte là; acci-
dent encores plus à craindre par les moindres
& plus foibles Estats, dont Gennes peut assez
fournir d'exemples, qui ne s'est veüe asservie
& accablee tāt de fois, que par la foiblesse, ou

*Gennes ne s'est veüe as-
servie que par
les défauts
des forces de
mer.*

1627_229.jpg



1627_230.jpg



1627_231.jpg

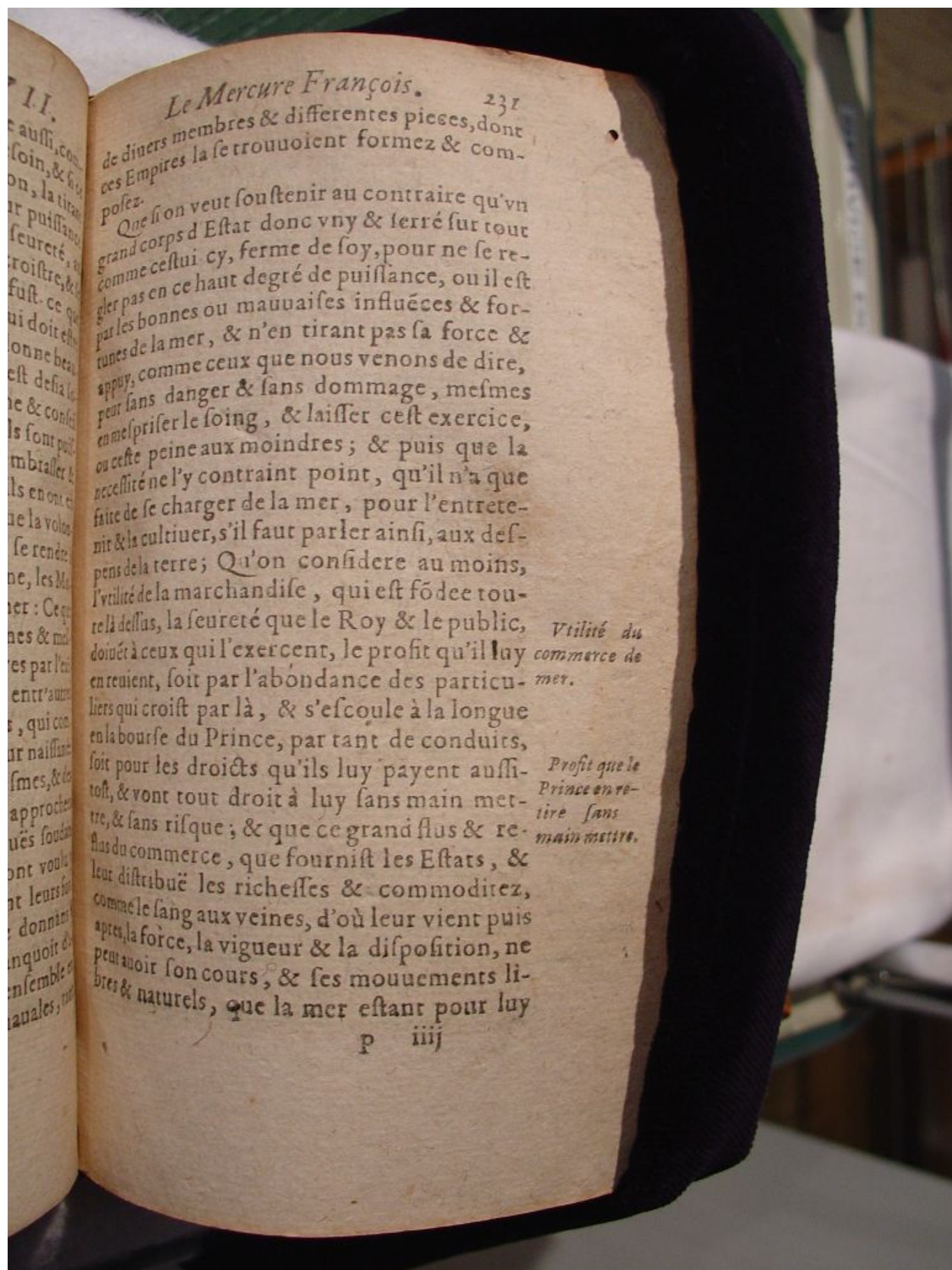


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan